

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1838

11 août 2011

SOMMAIRE

Capellen Invest S.A.	88224	Monteferro International S.A.	88202
Cimabue Sicav	88224	Morgan Stanley Asset Management S.A.	
DHAB I S.A.	88178	88220
Edifice Holding	88187	M P G S.à r.l.	88187
FR Barra 1 S.à r.l.	88203	M P G S.à r.l.	88187
Frostbite I S.à r.l.	88194	Mustang Frankfurt	88212
I.C.P.C.E. S. à r. l.	88178	Neptune Investments S.A.	88212
Immonet S.A.	88178	Netto-Recycling S.A.	88219
International Hotel Development Compa-		Neuwied Holdings GP S.à r.l.	88212
ny S.A.	88178	NGP ETP Holdings S.à r.l.	88213
J.Wagner-Schaffner & Cie	88185	NGP ETP S.à r.l.	88213
Karisthma Capital S.A.	88215	NOREVA Patrimoine S.A.	88213
La Quessine S.A.	88185	NSH Ansembourg S.à r.l.	88213
Lena, S.à.r.l.	88185	NSH Hollenfels S.à r.l.	88214
Lugor S.à r.l.	88185	NSH Schoenfels S.à r.l.	88214
LUXEMBOURG INTERNATIONAL		Objectif 94, S.à r.l.	88214
HOLDING S.A., société de gestion de pa-		Ocean Race S.A., SPF	88214
trimoine familial	88186	Octopuz S.A.	88215
LUXEMBOURG INTERNATIONAL		Old Town	88220
HOLDING S.A., société de gestion de pa-		Olympos Energy S.A.	88220
trimoine familial	88186	Park Square Capital Credit Opportunities	
Luxembourg Multi Investment Group S.à		GP, S. à r.l.	88221
r.l.	88186	P F C (products factory company)	88220
Luxtuning Investment S.A.	88187	Poivre Durable Secs	88222
Maison SANTOS S.à r.l.	88193	Poivre Stabilité Secs	88222
Marko Polo Lux S.A.	88193	Precis S.A.	88221
Marques & Silva S.à.r.l.	88193	Smart Fund	88221
Match Centre S.A.	88201	Tishman Speyer French Venture III S.à r.l.	
Match Est S.à.r.l.	88202	88223
ME Architectes S.à.r.l.	88202	Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l.	
Media - Assurances S.A.	88202	88223
MetaldyneLux Sàrl	88193	Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l.	
MHDS Investments S.A.	88203	88223
Mia Real Estate S.A.	88203	Tishman Speyer French Venture V S.à r.l.	
Mia Real Estate S.A.	88222	88223
Mi-Lux S.A.	88203	Triton International Invest S.A.	88224
M&M Media Consultancy S.à r.l.	88192		
M&M Media Consultancy S.à r.l.	88193		

I.C.P.C.E. S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 153.611.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2011.
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011082758/13.

(110092387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Immonet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.560.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011082767/11.

(110092294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

International Hotel Development Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 9.937.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, en date du 21 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2011.
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011082778/13.

(110092432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

DHAB I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.739.

In the year two thousand and eleven, the fifth day of May, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of DHAB I S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.739 (the Company).

The Company was incorporated on 21 July 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – No. 1773 of 14 September 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 5 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – No. 2147 of 3 November 2009.

The Meeting is chaired by Frank Przygodda, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Emmanuel Lamaud, professionally residing in Luxembourg as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Franck Doineau, professionally residing in Luxembourg as scrutineer (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are together referred to hereafter as the Bureau.

The Meeting acknowledges that all the convening notices to the Meeting were sent by the board of directors of the Company to each shareholder of the Company by registered letters and electronic mails on 27 April 2011 at the addresses indicated in the share register of the Company.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by their proxyholders and all the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders have been duly convened to the Meeting by convening notices sent on 27 April 2011 including the agenda of the Meeting.

A copy of the signed convening notice is tabled to the Meeting.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,292.032 (two thousand two hundred and ninety-two Euros point zero thirty-two) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 31,437.5988 (thirty-one thousand four hundred and thirty-seven Euros point five nine eighty-eight), to EUR 33,729.6308 (thirty-three thousand seven hundred and twenty-nine Euros point sixty-three zero eight) by way of the issue of 9,712 (nine thousand seven hundred and twelve) new class A shares in the Company.

2. Subscription of the new shares of the Company referred to under item 1. above by the warrant holders of the Company as their names appear in the warrant register of the Company with such new shares being issued fully paid up by way of the capitalization of distributable reserves of the Company.

3. Change of currency of the share capital and of the functional currency of the Company from Euro to Swedish Krona on the basis of the exchange rate to be displayed on 3 May 2011 on the website of the European Central Bank.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase and the change of the currency of share capital referred to in the above agenda items.

5. Amendment of the share register and of the warrant register of the Company in order to reflect the above mentioned changes in the share capital of the Company with power of attorney given to any director of the Company to proceed individually in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register and the warrant register of the Company of the changes specified under the above agenda items and to see to any formalities in connection therewith.

III. A quorum of half of the share capital of the Company representing the class A shares (Class A Shares) and the class C share (Class C Share) of the Company is required in respect of the above agenda items 1 to 4. Holders of class B shares of the Company, which are non voting shares under article 44 of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, are not entitled to vote. The above agenda items 1 to 4 will be adopted if approved by the holders of Class A Shares and Class C Share present or represented and representing a majority of two-third of the holders of Class A Shares and Class C Share present or represented.

No quorum of presence is required for the purpose of the vote on the above agenda item 5. Holders of class B shares of the Company, which are non voting shares under article 44 of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, are not entitled to vote. Such agenda item is adopted if approved by a majority of the holders of Class A Shares and Class C Share present or represented.

IV. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 71,784 Class A Shares out of the 90,288 Class A Shares are represented at the Meeting, which is thus duly constituted, the holder of Class C Share not being present or represented. Therefore, the Meeting may validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

After due deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges that the Company has issued on 4 September 2009 an aggregate number of 9,712 warrants governed by the terms and conditions applicable to such warrants (the Terms and Conditions). Such warrants have been issued by the board of directors of the Company in accordance with the provisions of the Articles on the authorized share capital and, for such purpose, the preferential subscription rights of the existing shares have been cancelled.

The Meeting further acknowledges that such warrants have been exercised in accordance with the Terms and Condition as well as the related Liquidation Notice (as defined in the Terms and Conditions), and, as a result the warrant holders are entitled to be allocated with an aggregate of 9,712 (nine thousand seven hundred and twelve) new class A shares in the Company to be issued at their accounting par value, i.e. EUR 0.236 (Zero Euro point two thirty-six), by way of capitalisation of the distributable reserves of the Company.

The Meeting subsequently resolves to increase the share capital of the Company in an amount of EUR 2,292.032 (two thousand two hundred and ninety-two Euros point zero thirty-two) in order to bring the share capital from its current

amount of EUR 31,437.5988 (thirty-one thousand four hundred and thirty-seven Euros point five nine eighty-eight), to EUR 33,729.6308 (thirty-three thousand seven hundred and twenty-nine Euros point sixty-three zero eight) by way of the issue of 9,712 (nine thousand seven hundred and twelve) new class A shares in the Company (the New Shares) pursuant to the capitalization of distributable reserves of the Company in the amount of EUR 2,292.032 (two thousand two hundred and ninety-two Euros point zero thirty-two).

This resolution has been approved by unanimous vote.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the intervention and subscription of the New Shares by each of the holders of warrants of the Company (the Warrantholder, collectively the Warranholders), as their names appear in the warrant register of the Company, pro rata the number of warrants they hold in the Company, which represent an aggregate amount of share capital of EUR 2,292.032 (two thousand two hundred and ninety-two Euros point zero thirty-two), and as further detailed in the below table, each of the Warranholders being duly represented at the Meeting by Frank Przygodda, employee, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Warranholders, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Name of Warrantholder	Number of warrants held by Warranholders before exercise of the warrants	Number of class A shares subscribed by Warrantholder further to the exercise of the warrants
AQUILAE CLO I PLC, Dublin	441	441
AQUILAE CLO II PLC, Dublin	383	383
BOI-IF Services N° 5 Company	949	949
BOYNE VALLEY B.V. Amsterdam	630	630
CLAVOS EURO CDO LTD, Dublin	456	456
LANDESBANK-HESSENTHURIGEN GIROZ.FRANKF	2,418	2,418
MAGI FUNDING I PLC, Dublin	590	590
MELCHIOR CDO I SA, Luxembourg	189	189
NORTH WESTERLY CLO I BV, Amsterdam	297	297
NORTH WESTERLY CLO II BV, Amsterdam	297	297
NORTH WESTERLY CLO III BV, Amsterdam	297	297
PARTHOLON CDO 1 PLC, Dublin	561	561
RMF EURO CDO III PLC, Dublin	493	493
RMF EURO CDO V PLC, Dublin	296	296
TARA HILL BV, Amsterdam	297	297
ECRO II S.à r.l.	495	495
NATIXIS Paris branch	623	623
TOTAL	<u>9,712</u>	<u>9,712</u>

The Meeting further resolves that the New Shares shall be issued for their accounting par value, i.e. EUR 0.236 (Zero Euro point two thirty-six), pursuant to the capitalisation of distributable reserves of the Company in the amount of EUR 2,292.032 (two thousand two hundred and ninety-two Euros point zero thirty-two), which are therefore fully paid up.

It results from (i) a balance sheet of the Company as at 31 December 2010 and (ii) a certificate from the Company dated 5 May 2011 (the Certificate) that the Company has sufficient distributable reserves for the purpose of the share capital increase referred to above.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves consequently that the share capital of the Company is of EUR 33,729.6308 (thirty-three thousand seven hundred and twenty-nine Euros point sixty-three zero eight cents) divided into 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 42,857 (forty-two thousand eight hundred and fifty-seven) class B shares and 1 (one) class C share of the Company, without par value.

The Meeting acknowledges that, from now on, the New Shares are recorded on the attendance list and the share register is amended accordingly.

This resolution has been approved by unanimous vote.

Third resolution

The Meeting resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro to Swedish Krona, on the basis of the exchange rate displayed on 3 May 2011 on the website of the European Central Bank, which is set at EUR 1 (one Euro) for SEK 8.9581 (eight Swedish Krona point ninety-five eighty-one).

The Meeting acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is set at SEK 302,153.4056 (three hundred and two thousand one hundred and fifty-three Swedish Krona point forty fifty-six) represented by 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 42,857 (forty-two thousand eight hundred and fifty-seven) class B shares and 1 (one) class C share of the Company, without par value.

The Meeting further resolves to acknowledge, and to the extent required approve, the subsequent change of the functional currency of the Company's accounts from Euro to Swedish Krona.

This resolution has been approved by the holders of 81.002 Class A Shares out of the 81.496 Class A Shares represented at the Meeting.

The holders of 494 Class A Shares out of the 81.496 Class A Shares represented at the Meeting have voted against this resolution.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the passing of the above resolutions, so it shall read as follows:

" Art. 6. Share Capital.

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at SEK 302,153.4056 (three hundred and two thousand one hundred and fifty-three Swedish Krona point forty fifty-six) represented by 100,000 (one hundred thousand) Class A Shares, 42,587 (forty two-thousand eight hundred and fifty-seven) Class B Shares and 1 (one) Class C Share (together the Shares), each without par value.

[...]

6.3 The authorized capital of the Company is set at SEK 282,180.15 (two hundred eighty-two thousand one hundred eighty Swedish Krona point fifteen) represented by a maximum of 100,000 (one hundred thousand) Class A Shares and a maximum of 42,857 (forty-two thousand eight hundred and fifty-seven) Class B Shares, each without indication of par value."

This resolution has been approved by the holders of 81.002 of Class A Shares out of the 81.496 holders of Class A Shares represented at the Meeting.

The holders of 494 Class A Shares out of the 81.496 Class A Shares represented at the Meeting have voted against this resolution.

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to approve or ratify, as the case may be, the amendment of the share register and the warrant register of the Company in order to reflect the above mentioned changes in the share capital of the Company and (ii) to empower any director of the Company to proceed individually in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register and the warrant register of the Company of the changes specified under the resolutions and to see to any formalities in connection therewith.

This resolution has been approved by unanimous vote.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (2,000.- €).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois de mai, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de DHAB I S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.739 (la Société).

La Société a été constituée le 21 juillet 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – No. 1773 du 14 septembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – No. 2147 du 3 novembre 2009.

L'Assemblée est présidée par Frank Przygodda, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Emmanuel Lamaud, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Franck Doineau, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront ci-après désignés comme le Bureau.

L'Assemblée reconnaît que toutes les convocations à l'Assemblée ont été envoyées le 27 avril 2011 par courrier recommandé et par courriel par le conseil d'administration de la Société à chacun des actionnaires, aux adresses indiquées dans le registre d'actionnaires de la Société.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par leurs mandataires ainsi que par tous les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que les actionnaires ont été dûment convoqués à l'Assemblée au moyen de convocations envoyées le 27 avril 2011 mentionnant l'ordre du jour de l'Assemblée.

Une copie de l'avis de convocation signé est annexé aux présentes.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.292,032 (deux mille deux cent quatre-vingt-douze euros et trente-deux cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.437,5988 (trente et un mille quatre cent trente-sept euros et cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit cents), à un montant de EUR 33.729,6308 (trente-trois mille sept cent vingt-neuf euros et six mille trois cent huit cents) au moyen de l'émission de 9.712 (neuf mille sept cent douze) nouvelles Actions de Classe A de la Société.

7. Souscription aux nouvelles actions de la Société mentionnées au point 1. ci-dessus par les titulaires de warrants de la Société, tels qu'ils apparaissent dans le registre de warrants de la Société, les nouvelles actions étant entièrement libérées au moyen de la capitalisation des réserves distribuables de la Société.

8. Changement de la devise du capital social et de la devise fonctionnelle de la Société de euro au couronne suédoise sur la base du taux de change publié le 3 mai 2011 sur le site Internet de la Banque Centrale Européenne.

9. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social ainsi que la modification de la devise du capital social mentionnées aux points ci-dessus de l'ordre du jour.

10. Modification du registre d'actionnaires et du registre de warrants de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus du capital social de la Société, avec pouvoir et autorisation accordés à tout administrateur de la Société afin de procéder individuellement et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre d'actionnaires et le registre de warrants de la Société des modifications spécifiées dans les points ci-dessus de l'ordre du jour, et de procéder à toutes les formalités y relatives.

III. Qu'un quorum de la moitié du capital social de la Société représentant les actions de classe A (les Actions de Classe A) et l'action de classe C (l'Action de Classe C) de la Société est requis pour ce qui concerne les points 1 à 4 de l'ordre du jour ci-dessus. Les titulaires d'actions de classe B de la Société, qui sont des actions sans droit de vote conformément à l'article 44 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas autorisés à voter. Les points 1 à 4 de l'ordre du jour ci-dessus seront adoptés s'ils sont approuvés par les titulaires d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe C présents ou représentés et représentant une majorité des deux tiers des titulaires d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe C présents ou représentés.

Aucun quorum de présence n'est requis pour le vote portant sur le point 5 de l'ordre du jour. Les titulaires d'actions de classe B de la Société, qui sont des actions sans droit de vote conformément à l'article 44 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas autorisés à voter. Ledit point 5 sera adopté s'il est approuvé par la majorité des titulaires d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe C présents ou représentés.

IV. Qu'il apparaît sur une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 71,784 Actions de Classe A sur un total de 90,288 Actions de Classe A sont représentées à la présente Assemblée, le titulaire de l'Action de Classe C étant ni présent ni représenté. L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessus.

V. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que la Société a émis le 4 septembre 2009 un montant total de 9.712 warrants régis par les conditions générales applicables aux warrants (les Conditions Générales). Lesdits warrants ont été émis par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions des Statuts sur le capital autorisé, et à cet effet les droits de souscription préférentiels des actions existantes ont été annulés.

L'Assemblée reconnaît également que lesdits warrants ont été exercés conformément aux Conditions Générales ainsi qu'à l'Avis de Liquidation (Liquidation Notice) y relatif (tel que défini dans les Conditions Générales), et par conséquent, les titulaires de warrants sont autorisés à se voir attribuer un nombre total de 9.712 (neuf mille sept cent douze) nouvelles actions de classe A de la Société, devant être émises au pair comptable, correspondant à EUR 0,236 (zéro Euro deux cent trente-six cents), au moyen de la capitalisation des réserves distribuables de la Société.

L'Assemblée décide par conséquent d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.292,032 (deux mille deux cent quatre-vingt-douze euros et zéro trente-deux cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.437,5988 (trente et un mille quatre cent trente-sept euros et cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit cents), à un montant de EUR 33.729,6308 (trente-trois mille sept cent vingt-neuf euros et six mille trois cent huit cents) au moyen de l'émission de 9.712 (neuf mille sept cent douze) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions), au moyen de la capitalisation des réserves distribuables de la Société pour un montant de EUR 2.292,032 (deux mille deux cent quatre-vingt-douze euros et zéro trente-deux cents).

La présente résolution a été approuvée par vote à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention et la souscription des Nouvelles Actions par chacun des détenteurs des warrants de la Société (le Détenteur des Warrants, ensemble les Détenteurs des Warrants), tel que leurs noms apparaissent sur le registre des warrants de la société, proportionnellement au nombre des warrants qu'ils détiennent dans la Société, qui représentent un montant total de capital de EUR 2.292,032 (deux mille deux cent et quatre-vingt douze euros et zéro trente deux cents), et tel que détaillé par la suite dans le tableau ci-dessous, chacun des Détenteurs des Warrants étant valablement représenté à l'Assemblée par Frank Przygodda, employé, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé qui, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Nom des Détenteurs des Warrants	Nombre des warrants détenues par les Détenteurs des Warrants avant l'exercice des warrants	Nombre des actions de classe A souscrites par les Détenteurs des Warrants après l'exercice des warrants
AQUILAE CLO I PLC, Dublin	441	441
AQUILAE CLO II PLC, Dublin	383	383
BOI-IF Services N° 5 Company	949	949
BOYNE VALLEY B.V. Amsterdam	630	630
CLAVOS EURO CDO LTD, Dublin	456	456
LANDESBANK-HESSEN-THURIGEN GIROZ.FRANKF	2.418	2.418
MAGI FUNDING I PLC, Dublin	590	590
MELCHIOR CDO I SA, Luxembourg	189	189
NORTH WESTERLY CLO I BV, Amsterdam	297	297
NORTH WESTERLY CLO II BV, Amsterdam	297	297
NORTH WESTERLY CLO III BV, Amsterdam	297	297
PARTHOLON CDO 1 PLC, Dublin	561	561
RMF EURO CDO III PLC, Dublin	493	493
RMF EURO CDO V PLC, Dublin	296	296
TARA HILL BV, Amsterdam	297	297
ECRO II S.à r.l.	495	495
NATIXIS Paris branch	623	623
TOTAL	<u>9.712</u>	<u>9.712</u>

L'Assemblée décide en outre que les Nouvelles Actions doivent être émises à leur pair comptable soit EUR 0.236 (zéro euro et deux cent trente six cents) au moyen de la capitalisation de réserves distribuables de la Société pour un montant de EUR 2.292,032 (deux mille deux cent et quatre-vingt douze euros et zéro trente deux cents), qui sont ainsi entièrement libérées.

Il ressort (i) d'un bilan de la Société au 31 décembre 2010 et (ii) d'un certificat émis par la Société daté du 5 mai 2011 (le Certificat) que la Société a suffisamment de réserves distribuables pour les besoins de l'augmentation de capital social susmentionnée.

Lesdits bilan et Certificat, après avoir été signés ne varietur par les mandataires des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent actes pour être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide par conséquent que le capital social de la Société est de EUR 33.729,6308 (trente-trois mille sept cent vingt-neuf euros et six mille trois cent huit cents) représenté par 100.000 actions de classe A, 42.857 actions de classe B et 1 action de classe C de la Société, sans valeur nominale.

L'assemblée reconnaît que, à compter de maintenant, les Nouvelles Actions sont enregistrées sur la liste de présence et que le registre des actionnaires est modifié en conséquence.

La présente résolution a été approuvée par vote à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée décide changer la devise du capital social de la Société de euro en couronne suédoise, sur la base du taux de change publié le 3 mai 2011 sur le site Internet de la banque mondiale qui est de EUR 1 (un euro) pour SEK 8,9581 (huit couronnes suédoises virgule neuf milles cinq cent quatre-vingt et un).

L'Assemblée reconnaît que, par conséquent, le capital social de la Société est de SEK 302.153,4053 (trois cent deux mille cent cinquante-trois couronnes suédoises virgule quatre mille cinquante-six) représenté par 100.000 (cent mille) actions de classe A, 42, 857 (quarante deux mille huit cent cinquante-sept) actions de classe B et 1 (une) action de classe C de la Société, sans valeur nominale.

L'Assemblée décide en outre de reconnaître, et dans le mesure requise approuve, le changement ultérieur de la devise fonctionnel dans les comptes de la Société de euro en couronne suédoise.

La présente résolution a été approuvée par les détenteurs de 81.002 Actions de Classe A sur un total de 81.496 Actions de Classe A représentés à l'Assemblée,

Les détenteurs de 494 Actions de Classe A sur un total de 81.496 Actions de Classe A représentés à l'Assemblée ont voté contre la présente résolution.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter l'adoption des résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura dès lors la teneur suivante:

" Art. 6. Capital Social.

6.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à SEK 302.153,4056 (trois cent deux mille cent cinquante-trois couronnes suédoises virgule quatre mille cinquante-six) représenté par 100.00 (cent mille) Actions de Classe A, 42.857 (quarante deux mille huit cent cinquante-sept) Actions de Classe B et 1 (une) Action de Classe C (ensemble les Actions), chacune sans valeur nominale.

[...]

6.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à SEK 282.180,15 (deux cent quatre-vingt deux mille cent quatre vingt couronnes suédoises virgule quinze) représenté par un maximum de 100.000 (cent mille) Actions de Classe A et un maximum de 42.857 (quarante deux mille huit cent cinquante-sept) Action de Classe B, chacune sans indication de la valeur nominale".

La présente résolution a été approuvée par les détenteurs de 81.002 Actions de Classe A sur un total de 81.496 Actions de Classe A représentés à l'Assemblée.

Les détenteurs de 494 Actions de Classe A sur un total de 81.496 Actions de Classe A représentés à l'Assemblée ont voté contre la présente résolution.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide (i) d'approuver ou ratifier, selon le cas, la modification du registre des actionnaires et du registre des warrants de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées au capital social de la Société et (ii) d'autoriser tout administrateur de la Société de procéder seul au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des actionnaires et du registre des warrants de la Société les modifications spécifiées sous les résolutions et d'accomplir toute formalité y relative.

La présente résolution a été approuvée par vote à l'unanimité.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 2.000,- (deux mille Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Przygodda, Lamaud, Doineau, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2011. Relation: EAC/2011/6185. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076105/366.

(110085102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

J. Wagner-Schaffner & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 11, z.a.c. Klengbousbiertg.

R.C.S. Luxembourg B 92.945.

Statuts coordonnés suivant acte du 13 mai 2011, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

Notaire

Référence de publication: 2011082787/12.

(110091801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Lena, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1344 Luxembourg, 31, rue Georges Clémenceau.

R.C.S. Luxembourg B 134.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lena S. à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011082790/12.

(110091925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

La Quessine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.972.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082792/13.

(110092381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Lugor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 102.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUGOR S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011082801/12.

(110091928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.169.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Pour LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011082808/16.

(110092080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.169.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Pour LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011082809/16.

(110092088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Luxembourg Multi Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 30.957.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 17 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.A., ayant eu son siège social à L-7217 BERELDANGE, 66, rue du Bridel, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B30957, liquidation judiciaire prononcée en date du 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

1, rue Guillaume de Machault

L-2111 Luxembourg

Maître Danielle HOSCHEID

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011082810/18.

(110092300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Luxtuning Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 106.221.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 9 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- La société LUXTUNNING INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce avant le 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011082811/21.

(110092380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

M P G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen.
R.C.S. Luxembourg B 50.019.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M P G S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011082816/12.

(110091954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

M P G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen.
R.C.S. Luxembourg B 50.019.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M P G S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011082817/12.

(110091957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Edifice Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 161.168.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Agona, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159568,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé donnée le 8 avril 2011.

Laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Edifice Holding (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent mille Euro (EUR 300.000,00) représenté par trois cent mille (300.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication des résolutions créant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et peut être renouvelée par une décision

de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions du conseil d'administration ou de toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil d'administration.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil d'administration, conformément à l'article 49-8, précité, de la Loi.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation le premier vendredi de juin à dix heures, et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres

participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 12. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer. Les administrateurs sont divisés en deux (2) catégories, nommées respectivement Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs, de toute catégorie confondue, le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre de la même catégorie au conseil d'administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs de même catégorie.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un

Administrateur de Catégorie B. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité des membres présents ou représentés, étant entendu que la majorité doit comprendre au moins un (1) Administrateur de la Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le conseil d'administration, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2011.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Agona, prénommée	31.000	EUR 31.000,00
Total	31.000	EUR 31.000,00

Le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016:

Administrateurs de Catégorie A:

- Monsieur Christophe DAVEZAC, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Monsieur Ronald CHAMIELEC, administrateur de sociétés, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

Administrateur de Catégorie B:

- Monsieur Moulay Hafid ELALAMY, né le 13 janvier 1961 à Marrakech, Maroc, résidant au 8 rue Mabillon, 75006 Paris.

2. READ S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45083, est nommée commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

3. L'adresse du siège social est fixée au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2011. Relation: EAC/2011/5076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076116/269.

(110084790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

M&M Media Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.570.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.06.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011082818/10.

(110092246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

M&M Media Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.570.

Le Bilan au 31.12.2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.06.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011082819/10.

(110092247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Maison SANTOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 55, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Maison SANTOS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011082820/12.

(110091942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Marko Polo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 80.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082823/10.

(110092396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Marques & Silva S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 50.531.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011082824/15.

(110092240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

MetaldyneLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 68.106.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082821/13.

(110092437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Frostbite I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 36.100.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.430.

In the year two thousand and eleventh, on the twenty-seventh of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

FROSTBITE HOLDING GUERNSEY II LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA (Channel Islands), and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 53315,

represented by Matthias PONS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 27, 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "FROSTBITE HOLDING GUERNSEY II LIMITED", prenamed, is the sole participant of "FROSTBITE I S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on December 14, 2010, published in the Mémorial C number 784 of April 21, 2011.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) parts of one euro (EUR 1.-) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides with effect on April 27, 2011 to change the currency of the share capital of the company from Euro (EUR) into Swedish Krona (SEK) and to fix the company's share capital at one hundred thousand Swedish Kronor (SEK 100,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) parts of eight Swedish Kronor (SEK 8.-) each (i) by using the official applicable exchange rate of EUR:SEK = 1:8.9257 published by the European Central Bank on April 26, 2011 at 3.00 p.m. Central European Time and (ii) by reducing the share capital of the company by reduction of the nominal value of the parts by transfer to a capital currency reserve the amount of eleven thousand five hundred and seventy-one Swedish Kronor and twenty-five Öre (SEK 11,571.25) to a capital conversion currency reserve necessary for rounding purposes.

Evidence of the conversion rate between Euro and Swedish Krona of April 26, 2011 has been given to the undersigned notary.

The sole participant decides to grant the broadest powers to the board of managers of the company to keep the accounting of the company in Swedish Krona as from April 27, 2011.

Second resolution

The sole participant decides to create a class of ordinary parts and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) parts into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary parts.

Third resolution

The sole participant decides to create nine (9) new class of parts, namely class A parts, class B parts, class C parts, class D parts, class E parts, class F parts, class G parts, class H parts and class I parts, each part having a nominal value of eight Swedish Kronor (SEK 8.-).

The sole participant decides that the financial rights attached to the new classes of parts and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as below.

Fourth resolution

The sole participant decides to increase the share capital of the company by an amount of thirty-six million Swedish Kronor (SEK.- 36,000,000) to raise it from its present amount of one hundred thousand Swedish Kronor (SEK.- 100,000) to thirty-six million one hundred thousand Swedish Kronor (SEK.-36,100,000) by the creation and the issue of:

- five hundred thousand (500,000) class A parts,
- five hundred thousand (500,000) class B parts,
- five hundred thousand (500,000) class C parts,
- five hundred thousand (500,000) class D parts,
- five hundred thousand (500,000) class E parts,
- five hundred thousand (500,000) class F parts,
- five hundred thousand (500,000) class G parts,
- five hundred thousand (500,000) class H parts, and
- five hundred thousand (500,000) class I parts,

of a nominal value of eight Swedish Kronor (SEK 8.-) each, being four million five hundred thousand (4,500,000) new parts in total.

Subscription and paying up

Thereupon, FROSTBITE HOLDING GUERNSEY II LIMITED, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to:

- five hundred thousand (500,000) class A parts,
- five hundred thousand (500,000) class B parts,
- five hundred thousand (500,000) class C parts,
- five hundred thousand (500,000) class D parts,
- five hundred thousand (500,000) class E parts,
- five hundred thousand (500,000) class F parts,
- five hundred thousand (500,000) class G parts,
- five hundred thousand (500,000) class H parts, and
- five hundred thousand (500,000) class I parts,

at an aggregate nominal value of thirty-six million Swedish Kronor (SEK 36,000,000.-) with a total issue premium of three billion two hundred and seventy-five million three hundred and sixty-four thousand five hundred and seven Swedish Kronor and fifty Öre (SEK 3,275,364,507.50) and to pay them at the total price of three billion three hundred and eleven million three hundred and sixty-four thousand five hundred and seven Swedish Kronor and fifty Öre (SEK 3,311,364,507.50) by a contribution in cash, which contribution is at the disposal of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at thirty-six million one hundred thousand Swedish Kronor (SEK 36,100,000.-) divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary parts,
 - five hundred thousand (500,000) class A parts,
 - five hundred thousand (500,000) class B parts,
 - five hundred thousand (500,000) class C parts,
 - five hundred thousand (500,000) class D parts,
 - five hundred thousand (500,000) class E parts,
 - five hundred thousand (500,000) class F parts,
 - five hundred thousand (500,000) class G parts,
 - five hundred thousand (500,000) class H parts, and
 - five hundred thousand (500,000) class I parts,
- each part with a nominal value of eight Swedish Kronor (SEK 8.-).

The parts of class A to class I are hereinafter referred to as the “Preference Parts”. Any reference made hereinafter to a “part” or to “parts” shall be construed as a reference to any or all of the above class of parts depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “participant” or to “participants”.

Each class of parts will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each part is entitled to one (1) vote at any general meeting of participant(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participant(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of parts including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es).

Each of class of Preference Parts gives right to the holder(s) thereof pro-rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to the Articles.

In the event of reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Preference Parts, the holder(s) of parts of the repurchased and cancelled class(es) of Preference Parts shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Part for each part of the relevant class(es) held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the parts of the relevant class, the Cancellation Value Per Part will become due and payable by the Company.

In the event of a class of Preference Parts has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holder(s) of such class shall become entitled, in case of redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year ending after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Parts not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the participant would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses).

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

- "Available Cash" shall mean all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case maybe).

- "Cancellation Amount" shall mean an amount equal to the Available Cash relating to the relevant Class Period (or New Period) provided that the Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case maybe).

- "Cancellation Value per Part" shall mean the Cancellation Amount divided by the number of Preference Parts in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled.

- "Class A Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class A parts;

- "Class B Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class B parts;

- "Class C Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class C parts;

- "Class D Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class D parts;

- "Class E Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class E parts;

- "Class F Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class F parts;

- "Class G Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class G parts;

- "Class H Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class H parts;
 - "Class I Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class I parts;
 - "Class A Period" shall mean the period for class A parts, which is the period starting on January 1, 2011 and ending on the Interim Account Date for the Class A Interim Accounts.
 - "Class B Period" shall mean the period for class B parts, which is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B Interim Accounts.
 - "Class C Period" shall mean the period for class C parts, which is the period starting of the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C Interim Accounts.
 - "Class D Period" shall mean the period for class D parts, which is the period starting of the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D Interim Accounts.
 - "Class E Period" shall mean the period for class E parts, which is the period starting of the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E Interim Accounts.
 - "Class F Period" shall mean the period for class F parts, which is the period starting of the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F Interim Accounts.
 - "Class G Period" shall mean the period for class G parts, which is the period starting of the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G Interim Accounts.
 - "Class H Period" shall mean the period for class H parts, which is the period starting of the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H Interim Accounts.
 - "Class I Period" shall mean the period for class I parts, which is the period starting of the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I Interim Accounts.
 - "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.
- For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.
- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
 - "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Parts, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year ending after the start date of the relevant period."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, surnames civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

FROSTBITE HOLDING GUERNSEY II LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois du Bailiwick de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA (Iles Anglo-Normandes), et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 53315,

représentée par Matthias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 27 avril 2011.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que «FROSTBITE HOLDING GUERNSEY II LIMITED», préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «FROSTBITE I S.à r.l.», avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial C du 21 avril 2011 numéro 784.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'un Euro (1.- EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide avec effet au 27 avril 2011 de changer la devise du capital social de la société de l'Euro (EUR) en Couronne Suédoise (SEK) et de fixer le capital de la société à cent mille Couronnes Suédoises (100.000.- SEK) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts d'un montant de huit Couronnes Suédoises (8.- SEK) chacune, (i) en utilisant le taux de change officiel applicable EUR:SEK = 1:8,9257 publié par la Banque Centrale Européenne le 26 avril 2011, à 15:00 heures CET et (ii) en procédant à une réduction de capital par réduction de la valeur nominale des parts sociales par transfert à une réserve de conversion de la devise du capital d'un montant de onze mille cinq cent soixante et onze Couronnes Suédoises et vingt-cinq Öre (11.571,25 SEK) nécessaire pour des besoins d'arrondis.

La preuve du taux de conversion entre l'Euro et la Couronne Suédoise en date du 26 avril 2011 a été donnée au notaire soussigné.

L'associé unique décide d'accorder les plus larges pouvoirs au conseil de gérance de la société afin qu'il maintienne la comptabilité de la société en Couronne Suédoise à partir du 27 avril 2011.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer une catégorie de parts sociales ordinaires et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H et les parts sociales de catégorie I, chaque part sociale ayant une valeur nominale de huit Couronnes Suédoises (8.- SEK).

L'associé unique décide que les droits économiques attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et de leur annulation seront déterminés plus amplement dans les statuts tels que modifiés comme ci-dessous.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de trente-six millions Couronnes Suédoises (36.000.000.- SEK) pour le porter de son montant actuel de cent mille Couronnes Suédoises (100.000.- SEK) à trente-six million cent mille Couronnes Suédoises (36.100.000.- SEK) par la création et l'émission de:

cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie A,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie C,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie D,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie E,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie F,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie G,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie H, et
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie I

d'une valeur nominale de huit Couronnes Suédoises (8.- SEK), ce qui représente quatre million cinq cent mille (4.500.000) nouvelles parts sociales au total.

Souscription et libération

FROSTBITE HOLDING GUERNSEY II LIMITED, préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à:

cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie A,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie C,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie D,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie E,

cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie F,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie G,
cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie H,
et cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie I

d'une valeur nominale totale de trente-six millions Couronnes Suédoises (36.000.000.- SEK) ensemble avec une prime d'émission totale de trois milliards deux cent soixante-quinze millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent sept Couronnes Suédoises et cinquante Öre (3.275.364.507,50 SEK) et de les payer pour un montant total de trois milliards trois cent onze millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent sept Couronnes Suédoises et cinquante Öre (3.311.364.507,50) par un apport en numéraire, lequel apport est à la disposition de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à trente-six millions cent mille Couronnes Suédoises (36.100.000.-SEK) divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires,
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie A,
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B,
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie C,
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie D,
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie E,
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie F,
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie G,
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie H, et
 - cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie I
- chaque part sociale ayant une valeur nominale de huit Couronnes Suédoises (8.- SEK).

Les parts sociales de catégorie A à catégorie I sont ci-après désignées comme étant les "Parts Sociales Préférentielles". Toute référence faite ci-après à une "part sociale" ou aux "parts sociales" sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, en fonction du contexte et si applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un "associé" ou aux "associés".

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les) catégorie(s) de parts sociales concernée(s).

Chaque catégorie de Parts Sociales Préférentielles donne droit à leur(s) détenteur(s), au pro-rata de leur participation dans cette(ces) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles, en cas de rachat de cette(ces) catégorie(s), au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour la Période de Catégorie à laquelle la catégorie se rattache selon ces Statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégories(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales Préférentielles rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

Au moment du rachat et l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra dûe et payable par la Société.

Dans l'hypothèse ou une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période de Catégorie concernée, le(s) détenteur(s) de cette catégorie seront habilités à recevoir, dans l'hypothèse d'un rachat et d'une annulation de la catégorie concernée, le Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d'une nouvelle catégorie la précédant immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles, dans la mesure où s'il n'y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour cette catégorie, la Période de Catégorie pour cette catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivante la Période de Catégorie I et les catégories de Parts Sociales Préférentielles non rachetées et non annulées au cours de leurs respectives

Périodes de Catégories viendront dans l'ordre des catégories A à I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

Dans le cadre de ces Statuts, les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé aurait droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 13 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et le montant de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée mais réduits (i) des pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif, moins toutes les réserves et primes librement distribuables et (ii) de toutes les sommes devant être placées dans les réserves en vertu de la Loi ou des Statuts, déterminés sur la bases des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, un double comptage), de telle sorte que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL)$$

avec

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés).

B = toutes réserves librement distribuables.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réserve légale de réduction liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (incluant les pertes reportées).

RL = toutes sommes devant être allouées à une (des) réserve(s) selon les exigences posées par la Loi ou les Statuts.

- «Espèces Disponibles» désigne toutes les espèces détenues par la Société (excepté l'argent sur les dépôts à terme avec une échéance supérieure à six (6) mois), tous instruments du marché monétaire immédiatement négociables, les obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du conseil de gérance seront payés à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable à moins de six (6) mois déterminées sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou de la Nouvelle Période, le cas échéant).

- «Montant d'Annulation» désigne un montant égal aux Espèces Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période) dans la mesure où le Montant d'Annulation ne peut pas être plus élevé que le Montant Disponible en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou de la Nouvelle Période, le cas échéant).

- «Valeur d'Annulation par Part» désigne le Montant d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la(les) catégorie(s) devant être rachetées et annulées.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie A» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie A.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie B» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie B.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie C» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie C.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie D» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie D.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie E» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie E.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie F» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie F.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie G» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie G.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie H» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie H.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie I» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie I.

- «Période de Catégorie A» désigne la période pour les parts sociales de catégorie A, qui est la période qui commence le 1^{er} janvier 2011 et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie A.

- «Période de Catégorie B» désigne la période pour les parts sociales de catégorie B, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie A et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie B.

- «Période de Catégorie C» désigne la période pour les parts sociales de catégorie C, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie B et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie C.

- «Période de Catégorie D» désigne la période pour les parts sociales de catégorie D, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie C et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie D.

- «Période de Catégorie E» désigne la période pour les parts sociales de catégorie E, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie D et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie E.

- «Période de Catégorie F» désigne la période pour les parts sociales de catégorie F, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie E et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie F.

- «Période de Catégorie G» désigne la période pour les parts sociales de catégorie G, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie F et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie G.

- «Période de Catégorie H» désigne la période pour les parts sociales de catégorie H, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie G et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie H.

- «Période de Catégorie I» désigne la période pour les parts sociales de catégorie I, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie H et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie I.

- «Période de Catégorie» désigne chacune des Périodes de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H et la Période de Catégorie I.

Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date des Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie, la Période de Catégorie de cette catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de première année après la date de début de la Période de Catégorie.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie des Parts Préférentielles concernée, à condition que cette date ne soit pas après le dernier jour du troisième mois suivant la première année qui se termine après la date de début de la période concernée.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française ; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pons, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2011. Relation: EAC/2011/5657. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076141/422.

(110085106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven,

R.C.S. Luxembourg B 11.836.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 1^{er} juin 2011

Nominations statutaires

Le mandat de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est situé 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger le mandat de Réviseur de Ernst & Young représenté par Monsieur Werner Weynand, dont le siège social est situé 7 rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach pour un an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Strassen, le 1^{er} juin 2011.

Pour extrait conforme

M TRICOT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011082825/18.

(110091983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Match Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.367.

Extrait des décisions collectives ordinaires prises à la réunion des associés tenue à Strassen le 1^{er} Juin 2011

Nomination statutaire

Le mandat de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est situé 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition du Conseil de Gérance, l'Assemblée décide de prolonger le mandat de Réviseur de Ernst & Young représenté par Monsieur Werner Weynand, dont le siège social est situé 7 rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach pour un an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Strassen, le 1^{er} juin 2011.

Pour extrait conforme

Marc TRICOT

Gérant

Référence de publication: 2011082826/18.

(110091999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

ME Architectes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 50, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 142.581.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011082827/11.

(110092285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Media - Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 20.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011082828/12.

(110091849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Monteferro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 70.107.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 avril 2011 acte n°128, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2011082832/13.

(110091746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

MHDS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.993.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 février 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011082829/15.

(110092078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Mi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.139.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
20, rue Jean-Pierre Beicht
L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011082830/13.

(110092441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Mia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 45.905.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082831/10.

(110092394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.270,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.123.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourth day of May,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.123 (the Company).

The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 1, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1355 (the Articles). The Articles have been amended several times and for the last time on January 14, 2011 pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty thousand two hundred forty three United States Dollars (USD 180,243.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) to two hundred thousand two hundred seventy United States Dollars (USD 200,270.-) by way of the issuance of one hundred seventy nine thousand nine hundred nineteen (179,919.-) ordinary shares, thirty six (36.-) class A shares, thirty six (36.-) class B shares, thirty six (36.-) class C shares, thirty six (36.-) class D shares, thirty six (36.-) class E shares, thirty six (36.-) class F shares, thirty six (36.-) class G shares, thirty six (36.-) class H shares, and thirty six (36.-) class I shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind of:

(a) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares, four (4.-) class A shares, four (4.-) class B shares, four (4.-) class C shares, four (4.-) class D shares, four (4.-) class E shares, four (4.-) class F shares, four (4.-) class G shares, four (4.-) class H shares, and four (4.-) class I shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the FRB2 Shares) in Fr Barra 2 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.103, the FRB2 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-), twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) of which comprises share capital and nine hundred forty nine thousand nine hundred seventy three United States Dollars (USD 949,973.-) of which comprises share premium;

(b) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares, four (4.-) class A shares, four (4.-) class B shares, four (4.-) class C shares, four (4.-) class D shares, four (4.-) class E shares, four (4.-) class F shares, four (4.-) class G shares, four (4.-) class H shares, and four (4.-) class I shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the FRB3 Shares) in FR Barra 3 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.154, the FRB3 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-), twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) of which comprises share capital and nine hundred forty nine thousand nine hundred seventy three United States Dollars (USD 949,973.-) of which comprises share premium;

(c) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares, four (4.-) class A shares, four (4.-) class B shares, four (4.-) class C shares, four (4.-) class D shares, four (4.-) class E shares, four (4.-) class F shares, four (4.-) class G shares, four (4.-) class H shares, and four (4.-) class I shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the FRB4 Shares) in FR Barra 4 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.106, the FRB4 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-), twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) of which comprises share capital and nine hundred forty nine thousand nine hundred seventy three United States Dollars (USD 949,973.-) of which comprises share premium;

(d) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares, four (4.-) class A shares, four (4.-) class B shares, four (4.-) class C shares, four (4.-) class D shares, four (4.-) class E shares, four (4.-) class F shares, four (4.-) class G shares, four (4.-) class H shares, and four (4.-) class I shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the FRB5 Shares) in FR Barra 5 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.108, the FRB5 Shares having an aggregate value of nine

hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-), twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) of which comprises share capital and nine hundred forty nine thousand nine hundred seventy three United States Dollars (USD 949,973.-) of which comprises share premium;

(e) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares, four (4.-) class A shares, four (4.-) class B shares, four (4.-) class C shares, four (4.-) class D shares, four (4.-) class E shares, four (4.-) class F shares, four (4.-) class G shares, four (4.-) class H shares, and four (4.-) class I shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the FRB6 Shares) in FR Barra 6 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.118, the FRB6 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-), twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) of which comprises share capital and nine hundred forty nine thousand nine hundred seventy three United States Dollars (USD 949,973.-) of which comprises share premium;

(f) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares, four (4.-) class A shares, four (4.-) class B shares, four (4.-) class C shares, four (4.-) class D shares, four (4.-) class E shares, four (4.-) class F shares, four (4.-) class G shares, four (4.-) class H shares, and four (4.-) class I shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the FRB7 Shares) in FR Barra 7 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.122, the FRB7 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-), twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) of which comprises share capital and nine hundred forty nine thousand nine hundred seventy three United States Dollars (USD 949,973.-) of which comprises share premium;

(g) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares, four (4.-) class A shares, four (4.-) class B shares, four (4.-) class C shares, four (4.-) class D shares, four (4.-) class E shares, four (4.-) class F shares, four (4.-) class G shares, four (4.-) class H shares, and four (4.-) class I shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the FRB8 Shares) in FR Barra 8 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.125, the FRB8 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-), twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) of which comprises share capital and nine hundred forty nine thousand nine hundred seventy three United States Dollars (USD 949,973.-) of which comprises share premium;

(h) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares, four (4.-) class A shares, four (4.-) class B shares, four (4.-) class C shares, four (4.-) class D shares, four (4.-) class E shares, four (4.-) class F shares, four (4.-) class G shares, four (4.-) class H shares, and four (4.-) class I shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the FRB9 Shares) in FR Barra 9 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.156, the FRB9 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-), twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) of which comprises share capital and nine hundred forty nine thousand nine hundred seventy three United States Dollars (USD 949,973.-) of which comprises share premium;

(i) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares, four (4.-) class A shares, four (4.-) class B shares, four (4.-) class C shares, four (4.-) class D shares, four (4.-) class E shares, four (4.-) class F shares, four (4.-) class G shares, four (4.-) class H shares, and four (4.-) class I shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the FRB10 Shares) in FR Barra 10 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.165, the FRB10 having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-), twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) of which comprises share capital and nine hundred forty nine thousand nine hundred seventy three United States Dollars (USD 949,973.-) of which comprises share premium;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution (i) to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and (ii) to sign any documentation and/or attend to any formality required to record the transfer of the Contribution Shares from the Sole Shareholder to the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty thousand two hundred forty three United States Dollars (USD 180,243.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) to two hundred thousand two hundred seventy United States Dollars (USD 200,270.-) by way of the issuance of one hundred seventy nine thousand nine hundred nineteen (179,919.-) ordinary shares, thirty six (36.-) class A shares, thirty six (36.-) class B shares, thirty six (36.-) class C shares, thirty six (36.-) class D shares, thirty six (36.-) class E shares, thirty six (36.-) class F shares, thirty six (36.-) class G shares, thirty six (36.-) class H shares, and thirty six (36.-) class I shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for one hundred seventy nine thousand nine hundred nineteen (179,919.-) ordinary shares, thirty six (36.-) class A shares, thirty six (36.-) class B shares, thirty six (36.-) class C shares, thirty six (36.-) class D shares, thirty six (36.-) class E shares, thirty six (36.-) class F shares, thirty six (36.-) class G shares, thirty six (36.-) class H shares, and thirty six (36.-) class I shares in the capital of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each; and to fully pay up such shares by a contribution-in-kind consisting of:

- (a) the FRB2 Shares, having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-);
- (b) the FRB3 Shares, having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-);
- (c) the FRB4 Shares, having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-);
- (d) the FRB5 Shares, having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-);
- (e) the FRB6 Shares, having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-);
- (f) the FRB7 Shares, having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-);
- (g) the FRB8 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-);
- (h) the FRB9 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-);

and

- (i) the FRB10 Shares having an aggregate value of nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 970,000.-)

(the FRB2 Shares, the FRB3 Shares, the FRB4 Shares, the FRB5 Shares, the FRB6 Shares, the FRB7 Shares, the FRB8 Shares, the FRB9 Shares and the FRB10 Shares together the Contribution Shares and FR Barra 2 S.à r.l., FR Barra 3 S.à r.l., FR Barra 4 S.à r.l., FR Barra 5 S.à r.l., FR Barra 6 S.à r.l., FR Barra 7 S.à r.l., FR Barra 8 S.à r.l., FR Barra 9 S.à r.l. and FR Barra 10 S.à r.l. together the LuxCos and each a LuxCo.)

The contribution in kind of the Contribution Shares, in an aggregate amount of eight million seven hundred thirty thousand United States Dollars (USD 8,730,000.-), shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred eighty thousand two hundred forty three United States Dollars (USD 180,243.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of eight million five hundred forty nine thousand seven hundred fifty seven United States Dollars (USD 8,549,757.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges (i) the balance sheet of the Sole Shareholder dated as of May 3, 2011, signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) that the value of the contribution of the Contribution Shares to the Company has been certified by inter alia a certificate dated May 4, 2011 issued by the management of each of the respective LuxCos (for the purpose of confirming the value of each LuxCo respectively) and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

1. "The Sole Shareholder is the owner of the Contribution Shares.
2. The Contribution Shares are fully paid-up.
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Contribution Shares and possesses the power to dispose of the Contribution Shares.
4. None of the Contribution Shares are encumbered with any pledge or usufruct or any other encumbrance of any form, there exists no right to acquire any pledge or usufruct or any other encumbrance of any form on the Contribution Shares and none of the Contribution Shares are subject to any attachment.
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contribution Shares be transferred to him.
6. Based on generally accepted accounting principles, the aggregate value of the Contribution Shares is at least equal to eight million seven hundred thirty thousand United States Dollars (USD 8,730,000.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

7. According to the articles of association of each of the respective LuxCos, the Contribution Shares may be freely transferred by the Sole Shareholder to the Company.

8. All formalities required under the laws of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Contribution Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind."

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder confirms that the contribution of the Contribution Shares to the Company shall operate as an effective transfer of the Contribution Shares from the Sole Shareholder to the Company as of the date of this deed, so that the Contribution Shares are at the disposal of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at two hundred thousand two hundred seventy United States Dollars (USD 200,270.-) represented by:

- one hundred ninety nine thousand nine hundred and ten (199,910) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - forty (40) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - forty (40) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - forty (40) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - forty (40) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - forty (40) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - forty (40) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - forty (40) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - forty (40) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - forty (40) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution to proceed for and on behalf of the Company to (i) the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and (ii) to sign any documentation and/or attend to any formality required to record the transfer of the Contribution Shares from the Sole Shareholder to the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand euro (EUR 3.000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de mai,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.123 (la Société).

La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 1^{er} juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355

(les Statuts). Les Statuts été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois le 14 janvier 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe dans les bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des Îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt mille deux cent quarante-trois dollars américains (USD 180.243,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) à deux cent mille deux cent soixante-dix dollars américains (USD 200.270,-) par l'émission de cent soixante-dix-neuf mille neuf cent dix-neuf (179.919) Part Sociale Ordinaires, trente-six (36) Parts Sociales de Classe A, trente-six (36) Parts Sociales de Classe B, trente-six (36) Parts Sociales de Classe C, trente-six (36) Parts Sociales de Classe D, trente-six (36) Parts Sociales de Classe E, trente-six (36) Parts Sociales de Classe F, trente-six (36) Parts Sociales de Classe G, trente-six (36) Parts Sociales de Classe H et trente-six (36) Parts Sociales de Classe I, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire de:

a. dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991,-) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de classe A, quatre (4) parts sociales de classe B, quatre (4) parts sociales de classe C, quatre (4) parts sociales de classe D, quatre (4) parts sociales de classe E, quatre (4) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales FRB2) dans Fr Barra 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.103, la valeur totale des Parts Sociales FRB2 s'élève à neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000,-) dont vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) forment le capital social et neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 949.973,-) forment la prime d'émission;

b. dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991,-) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de classe A, quatre (4) parts sociales de classe B, quatre (4) parts sociales de classe C, quatre (4) parts sociales de classe D, quatre (4) parts sociales de classe E, quatre (4) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales FRB3) dans FR Barra 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.154, la valeur totale des Parts Sociales FRB3 s'élève à neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000,-) dont vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) forment le capital social et neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 949.973,-) forment la prime d'émission;

c. dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991,-) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de classe A, quatre (4) parts sociales de classe B, quatre (4) parts sociales de classe C, quatre (4) parts sociales de classe D, quatre (4) parts sociales de classe E, quatre (4) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales FRB4) dans FR Barra 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.106, la valeur totale des Parts Sociales FRB4 s'élève à neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000,-) dont vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) forment le capital social et neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 949.973,-) forment la prime d'émission;

d. dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991,-) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de classe A, quatre (4) parts sociales de classe B, quatre (4) parts sociales de classe C, quatre (4) parts sociales de classe D, quatre (4) parts sociales de classe E, quatre (4) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts

sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales FRB5) dans FR Barra 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.108, la valeur totale des Parts Sociales FRB5 s'élève à neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000,-) dont vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) forment le capital social et neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 949.973,-) forment la prime d'émission;

e. dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991,-) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de classe A, quatre (4) parts sociales de classe B, quatre (4) parts sociales de classe C, quatre (4) parts sociales de classe D, quatre (4) parts sociales de classe E, quatre (4) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales FRB6) dans FR Barra 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.118, la valeur totale des Parts Sociales FRB6 s'élève à neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000,-) dont vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) forment le capital social et neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 949.973,-) forment la prime d'émission;

f. dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991,-) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de classe A, quatre (4) parts sociales de classe B, quatre (4) parts sociales de classe C, quatre (4) parts sociales de classe D, quatre (4) parts sociales de classe E, quatre (4) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales FRB7) dans FR Barra 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.122, la valeur totale des Parts Sociales FRB7 s'élève à neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000,-) dont vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) forment le capital social et neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 949.973,-) forment la prime d'émission;

g. dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991,-) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de classe A, quatre (4) parts sociales de classe B, quatre (4) parts sociales de classe C, quatre (4) parts sociales de classe D, quatre (4) parts sociales de classe E, quatre (4) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales FRB8) dans FR Barra 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.125, la valeur totale des Parts Sociales FRB8 s'élève à neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000,-) dont vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) forment le capital social et neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 949.973,-) forment la prime d'émission;

h. dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991,-) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de classe A, quatre (4) parts sociales de classe B, quatre (4) parts sociales de classe C, quatre (4) parts sociales de classe D, quatre (4) parts sociales de classe E, quatre (4) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales FRB9) dans FR Barra 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.156, la valeur totale des Parts Sociales FRB9 s'élève à neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000,-) dont vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) forment le capital social et neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 949.973,-) forment la prime d'émission;

i. dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991,-) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de classe A, quatre (4) parts sociales de classe B, quatre (4) parts sociales de classe C, quatre (4) parts sociales de classe D, quatre (4) parts sociales de classe E, quatre (4) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales FRB10) dans FR Barra 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.165, la valeur totale des Parts Sociales FRB10 s'élève à neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000,-) dont vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) forment le capital social et neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 949.973,-) forment la prime d'émission;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution (i) afin

de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et (ii) signer tout document et/ou exécuter toute formalité requise pour l'enregistrement du transfert des Parts Sociales Apportées par l'Associé Unique à la Société; et

4. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation à l'Assemblée dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt mille deux cent quarante-trois dollars américains (USD 180.243,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) à deux cent mille deux cent soixante-dix dollars américains (USD 200.270,-) par l'émission de cent soixante-dix-neuf mille neuf cent dix-neuf (179.919) Parts Sociales Ordinaires, trente-six (36) Parts Sociales de Classe A, trente-six (36) Parts Sociales de Classe B, trente-six (36) Parts Sociales de Classe C, trente-six (36) Parts Sociales de Classe D, trente-six (36) Parts Sociales de Classe E, trente-six (36) Parts Sociales de Classe F, trente-six (36) Parts Sociales de Classe G, trente-six (36) Parts Sociales de Classe H, trente-six (36) Parts Sociales de Classe I, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-dix-neuf mille neuf cent dix-neuf (179.919) Parts Sociales Ordinaires, trente-six (36) Parts Sociales de Classe A, trente-six (36) Parts Sociales de Classe B, trente-six (36) Parts Sociales de Classe C, trente-six (36) Parts Sociales de Classe D, trente-six (36) Parts Sociales de Classe E, trente-six (36) Parts Sociales de Classe F, trente-six (36) Parts Sociales de Classe G, trente-six (36) Parts Sociales de Classe H et trente-six (36) Parts Sociales de Classe I dans le capital social de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature se composant comme suit:

- a. les Parts Sociales FRB2, d'une valeur totale de neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000);
- b. les Parts Sociales FRB3, d'une valeur totale de neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000);
- c. les Parts Sociales FRB4, d'une valeur totale de neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000);
- d. les Parts Sociales FRB5, d'une valeur totale de neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000);
- e. les Parts Sociales FRB6, d'une valeur totale de neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000);
- f. les Parts Sociales FRB7, d'une valeur totale de neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000);
- g. les Parts Sociales FRB8, d'une valeur totale de neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000);
- h. les Parts Sociales FRB9, d'une valeur totale de neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000); et
- i. les Parts Sociales FRB10, d'une valeur totale de neuf cent soixante-dix mille dollars américains (USD 970.000);

Les Parts Sociales FRB2, les Parts Sociales FRB3, les Parts Sociales FRB4, les Parts Sociales FRB5, les Parts Sociales FRB6, les Parts Sociales FRB7, les Parts Sociales FRB8, les Parts Sociales FRB9 et les Parts Sociales FRB10 sont collectivement appelées les Parts Sociales Apportées et FR Barra 2 S.à r.l., FR Barra 3 S.à r.l., FR Barra 4 S.à r.l., FR Barra 5 S.à r.l., FR Barra 6 S.à r.l., FR Barra 7 S.à r.l., FR Barra 8 S.à r.l., FR Barra 9 S.à r.l. and FR Barra 10 S.à r.l. sont collectivement appelées les LuxCos et individuellement une LuxCo.

L'apport en nature des Parts Sociales Apportées, d'un montant total de huit millions sept cent trente mille dollars américains (USD 8.730.000,-) sera attribué de la manière suivante:

(i) un montant de cent quatre-vingt mille deux cent quarante-trois dollars américains (USD 180.243,) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de huit millions cinq cent quarante-neuf mille sept cent cinquante-sept dollars américains (USD 8.549.757,-) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique prend acte (i) du bilan de l'Associé Unique daté du 3 mai 2011 de, signé pour approbation par la gérance de l'Associé Unique et (ii) que la valeur de l'apport des Parts Sociales Apportées à la Société a été certifié entre autre par un certificat daté du 4 mai 2011 émis par la gérance de chacune des LuxCos respectives (dans le but de confirmer la valeur de chacune des LuxCos respectives) et par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société dont le contenu est le suivant:

1. «L'Associé Unique est le détenteur des Parts Sociales Apportées»;
2. Les Parts Sociales Apportées sont entièrement libérées;

3. L'Associé Unique est le seul ayant droit aux Parts Sociales Apportées et possède le droit de disposer des Parts Sociales Apportées;

4. Les Parts Sociales Apportées ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit ou tout autre hypothèque de quelque forme que ce soit, il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit ou tout autre hypothèque de quelque forme que ce soit sur celles-ci et les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune saisie;

5. Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit selon lequel toute personne pourrait solliciter qu'une ou plusieurs Parts Sociales Apportées lui soit transférées;

6. Sur base de principes de comptabilités généralement acceptés, la valeur totale des Parts Sociales Apportées et au moins égal à huit millions sept cent trente mille dollars américains (USD 8.730.000,-) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

7. Selon les statuts de chacune des LuxCos, les Parts Sociales Apportées sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société; et

8. Toutes les formalités requises selon le droit luxembourgeois en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales Apportées à la Société ont été ou seront accomplies à la réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique confirme que l'apport des Parts Sociales Apportées à la Société sera considéré comme un transfert effectif des Parts Sociales Apportées de l'Associé Unique à la Société à la date du présent acte, de sorte que les Parts Sociales Apportées sont à la disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille deux cent soixante-dix dollars américains (USD 200.270,-) représenté par:

- Cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dix (199.910) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),

- quarante (40) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),

- quarante (40) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),

- quarante (40) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),

- quarante (40) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),

- quarante (40) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),

- quarante (40) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),

- quarante (40) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),

- quarante (40) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et

- quarante (40) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et (ii) à signer tout document et/ou exécuter toute formalité requise pour l'enregistrement du transfert des Parts Sociales Apportées par l'Associé Unique à la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Ralet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mai 2011. Relation: EAC/2011/5953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076153/485.

(110085103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Mustang Frankfurt, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2011082833/11.

(110091881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Neuwied Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.752.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011082834/13.

(110091885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Neptune Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.236.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 9 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- La société NEPTUNE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce avant le 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011082835/21.

(110092382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

NGP ETP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011082836/13.

(110091876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

NGP ETP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011082837/13.

(110091874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

NOREVA Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 96, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 75.586.

Les comptes annuels arrêtés en Euro au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082838/10.

(110092428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

NSH Ansembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.005.

Les comptes annuels pour la période du 23 octobre 2009 (date de la constitution) au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011082839/13.

(110092039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

NSH Hollenfels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.007.

Les comptes annuels pour la période du 23 octobre 2009 (date de la constitution) au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011082840/13.

(110092049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

NSH Schoenfels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.004.

Les comptes annuels pour la période du 23 octobre 2009 (date de la constitution) au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011082841/13.

(110092047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Objectif 94, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 41, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBJECTIF 94, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011082842/12.

(110091913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Ocean Race S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082843/10.

(110091761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Octopuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 92.238.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011082845/10.

(110092242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Karisthma Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 137.501.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "KARISTHMA CAPITAL S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 137.501, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1046 du 28 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Refonte des statuts pour les adapter à la législation italienne dans le cadre de la décision de transfert en Italie prise en date du 4 février 2011.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

Dans le cadre de la décision de transfert du siège social de la société en Italie prise en date du 4 février 2011 par devant le notaire instrumentaire, l'assemblée décide de refondre les statuts pour les adapter à la législation italienne. En conséquence, les statuts auront avec effet à la date d'inscription au registre du Commerce en Italie la teneur suivante:

1) È costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione sociale:

"KARISTHMA CAPITAL S.R.L."

2) La società ha sede in Brescia.

Potranno essere istituite o soppresse, sia in Italia che all'estero, sedi secondarie, filiali, succursali, agenzie, uffici di rappresentanza, con delibera del consiglio di amministrazione.

3) Il domicilio legale dei soci, degli amministratori e dei sindaci, per quanto attiene ai loro rapporti con la Società è quello risultante dai libri sociali; per domicilio si intende l'indirizzo anagrafico, quello di posta elettronica e di fax che devono essere tempestivamente comunicati alla società.

4) La società ha per oggetto:

a. l'assunzione e la cessione, nonché l'amministrazione e la gestione, di partecipazioni azionarie e non azionarie, interessenze in altre società o enti, consorzi, e associazioni in partecipazione costituiti o costituendi, purché non nei confronti del pubblico;

b. l'organizzazione ed il coordinamento tecnico, economico, produttivo, amministrativo e finanziario delle aziende immobiliari, finanziarie, e industriali possedute dalle società e/o enti delle/dei quali detiene il controllo e/o partecipa. Tale coordinamento potrà essere in particolare attuato tramite:

- prestazioni di servizi amministrativi, tecnici, commerciali e finanziari
- la consulenza, l'assistenza tecnica ed economica per la definizione e la stipula di mutui e finanziamenti anche sotto forma di leasing, factoring ovvero qualunque altra forma di reperimento di mezzi finanziari

- l'accentramento del servizio di tesoreria;

- la formazione e l'addestramento del personale;

c. la ricerca e l'assunzione di risorse finanziarie di qualunque tipo, genere e durata, necessarie per lo sviluppo e la razionalizzazione della struttura finanziaria, sia propria che delle società in cui partecipa, anche rilasciando avalli, fidejussioni a garanzia di operazioni ed obbligazioni proprie e delle società in cui partecipa;

d. il finanziamento delle società e/o enti nei quali partecipa purché in conformità alle leggi e ai regolamenti vigenti, anche con la finalità di ottimizzare l'impiego delle risorse finanziarie nell'ambito delle società partecipate.

e. il commercio, sia all'ingrosso che al dettaglio che in forma elettronica e la ripartizione dell'energia elettrica, del gas -ivi compresa la relativa importazione-e di qualsiasi altro vettore energetico, sotto qualsiasi forma;

f. la compravendita degli strumenti finanziari derivati relativi a qualsiasi vettore e/o prodotto energetico, comunque in via non prevalente, non a fini di collocamento e non nei confronti del pubblico, con esclusione delle operazioni di raccolta del risparmio riservate a istituti di credito e finanziari;

g. la prestazione di servizi di consulenza e assistenza tecnica in tema di:

- problematiche energetiche e relative strategie tariffarie, autoproduzione, cogenerazione, recuperi e risparmi energetici;

- effettuazione di studi sull'andamento dei mercati nazionali ed internazionali dei prodotti energetici;

- prestazione di servizi post-contatore, di tipo impiantistico e tecnologico, in prospettiva di ottimizzazione e razionalizzazione dei consumi di energia;

- la progettazione, la costruzione e l'installazione di impianti elettrici, elettronici e del gas, nonché i relativi servizi di assistenza e manutenzione;

- gestione e pianificazione aziendale e della produzione.

E' tassativamente esclusa ogni attività vietata dalla Legge 23 novembre 1939 n.1815.

La Società potrà inoltre concedere avalli, fidejussioni, garanzie reali o personali di ogni genere nei confronti di chiunque, per obbligazioni e debiti propri o di terzi anche non Soci, nonché compiere ogni operazione commerciale, industriale e finanziaria, mobiliare od immobiliare, che l'Organo Amministrativo ritenga necessaria o utile per il conseguimento dell'oggetto sociale e potrà anche assumere ed alienare, direttamente o indirettamente, partecipazioni o interessenze in altre Società od imprese aventi oggetto analogo, affine o comunque connesso al proprio, in Italia o all'Estero, purché in via non prevalente ed in funzione strumentale al conseguimento del proprio oggetto sociale ma resta comunque tassativamente escluso l'esercizio nei confronti del Pubblico di qualsiasi attività qualificata dalla Legge come finanziaria.

5) La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata per decisione dell'assemblea dei soci.

Capitale sociale

6) Il capitale sociale è fissato in Euro 31.000,00 (trentunmila virgola zero zero) ed è divisibile in quote.

La quota di partecipazione di ogni socio è proporzionale al suo conferimento, salvo diversa delibera dell'assemblea dei soci in sede di aumento di capitale.

7) Il capitale sociale può essere aumentato, anche con emissione di quote aventi diritti diversi da quelle in circolazione, con delibera dell'assemblea dei soci, la quale può delegare all'organo amministrativo i poteri necessari per realizzarlo, determinandone i limiti e le modalità di esercizio.

8) Il capitale sociale può essere liberato anche con conferimenti diversi dal denaro; possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica, compresi opera e servizi.

9) Le quote di capitale assegnate ai soci per le prestazioni d'opera o di servizi a favore della società devono essere garantite da una polizza di assicurazione o da una fideiussione bancaria e possono essere sostituite, ai sensi dell'art. 2464 c.c., dal versamento a titolo di cauzione del corrispondente importo in denaro.

10) Il capitale potrà essere ridotto nei casi, con le modalità e nei limiti previsti dalla legge. In caso di riduzione del capitale per perdite di oltre un terzo, ai sensi dell'art. 2482 bis del codice civile, può essere omesso, motivando le ragioni di tale omissione nel verbale di assemblea, il preventivo deposito presso la sede sociale della relazione e delle osservazioni previste dallo stesso articolo.

11) I soci possono effettuare finanziamenti alla società, fruttiferi o infruttiferi, nei limiti consentiti dalla normativa vigente al momento del finanziamento.

12) La società può emettere titoli di debito. La decisione di emettere titoli di debito deve essere presa dall'assemblea dei soci che stabilirà le modalità di emissione; tali modalità potranno essere modificate successivamente solo con il consenso della maggioranza per quote dei possessori dei titoli.

Trasferimento delle quote

13) Le quote di partecipazione sono trasferibili per atto tra vivi; il socio che intende alienare a titolo oneroso la propria quota o parte di essa deve darne comunicazione scritta all'Organo Amministrativo, il quale a sua volta ne darà tempestivamente comunicazione con raccomandata agli altri soci, ai quali spetta il diritto di prelazione da esercitarsi, a parità di condizioni, entro trenta giorni dall'invio della suddetta comunicazione.

La cessione delle quote dovrà essere perfezionata nei successivi tre mesi.

La cessione delle quote sarà possibile senza l'osservanza di queste formalità qualora il socio cedente abbia ottenuto la rinuncia all'esercizio del diritto di prelazione per quella specifica cessione da tutti gli altri soci.

Il diritto di prelazione non spetta in caso di intestazione a società fiduciaria o reintestazione al fiduciante, mentre spetta nel caso di sostituzione del fiduciante.

Le quote sociali sono liberamente trasferibili per causa di morte.

Assemblea

14) Sono di esclusiva competenza dei soci riuniti in assemblea l'approvazione del bilancio, la distribuzione degli utili, la copertura delle perdite, la nomina e la revoca degli amministratori, la nomina e la revoca del revisore o del collegio sindacale ove richieste il loro compenso, la nomina e la revoca dei liquidatori, le modificazioni dello statuto, l'emissione di titoli di debito, l'autorizzazione preventiva al consiglio di amministrazione per gli atti previsti dallo statuto e ogni altra materia espressamente attribuita dalla legge alla sua competenza.

I soci decidono inoltre su quelle materie che uno o più amministratori, o tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale, sottopongono alla loro approvazione.

15) Il voto e il consenso del socio valgono in misura proporzionale alla sua partecipazione.

16) La convocazione dell'assemblea dei soci viene effettuata con lettera raccomandata, anche a mano, inviata ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza, oppure mediante telefax o messaggi di posta elettronica trasmessi almeno due giorni prima dell'adunanza, purché siano stati iscritti nel libro dei soci, a richiesta dei medesimi, il numero telefax ricevente o l'indirizzo di posta elettronica.

17) L'assemblea è convocata presso la sede sociale o qualsiasi altro luogo all'interno del territorio dello Stato o in qualsiasi altro Paese dell'Europa, purché specificato nell'avviso di convocazione.

Nella convocazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora stabiliti per l'adunanza nonché l'elenco degli argomenti da trattare.

18) L'assemblea dei soci è validamente costituita anche nel caso non siano rispettate le formalità suddette purché sia rappresentato l'intero capitale sociale e siano presenti o informati della riunione tutti gli amministratori e il revisore o il collegio sindacale, ove nominati, e nessuno si opponga alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno.

L'eventuale opposizione alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno deve essere fatta per iscritto, o in assemblea, o con comunicazione inviata per iscritto.

19) L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione o da uno dei consiglieri, o dal consigliere più anziano; in caso di loro assenza, l'assemblea nominerà il proprio presidente.

Il Presidente, se lo ritiene, è assistito per la redazione del verbale, da un segretario.

Nei casi di legge, e quando il Presidente lo ritiene opportuno, il verbale viene redatto da un notaio da lui scelto.

20) L'assemblea dei soci può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- d) vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Qualora nell'ora prevista per l'inizio dell'assemblea non fosse tecnicamente possibile il collegamento, la stessa non sarà valida e dovrà essere riconvocata; nel caso in cui durante l'assemblea venisse sospeso il collegamento, la riunione verrà dichiarata sospesa dal presidente e saranno ritenute valide le delibere fino a quel momento adottate.

21) L'assemblea dei soci per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta all'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o entro centoottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale se la

società è tenuta alla redazione del bilancio consolidato e quando lo richiedano particolari esigenze derivanti dalla struttura e dall'oggetto della società.

22) Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci iscritti a libro soci. Il socio può liberamente farsi rappresentare in assemblea con delega scritta che deve essere conservata dalla società.

23) L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentano almeno la metà del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta. Le delibere che comportano modifiche all'atto costitutivo sono valide se prese con il consenso di tanti soci che rappresentino la maggioranza assoluta delle partecipazioni sociali, così come quelle relative all'emissione di titoli di debito o all'approvazione del compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci. Le deliberazioni dell'assemblea dei soci, prese in conformità della legge e del presente statuto vincolano tutti i soci ancorché assenti o dissenzienti.

24) Le decisioni dei soci possono essere adottate anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso manifestato per iscritto.

Deve essere assicurata a ciascun socio, amministratore e sindaco adeguata informazione sulle materie da trattare; la decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento e deve concludersi entro trenta giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nella convocazione, includente il testo della decisione; le decisioni si ritengono assunte nella data dell'ultima dichiarazione pervenuta.

Amministrazione

25) La società può essere amministrata da un amministratore unico, da un consiglio di amministrazione composto da un minimo di due ad un massimo di sette membri.

Potranno essere nominati amministratori anche non soci.

26) L'organo amministrativo dura in carica fino a revoca o rinuncia ed è rieleggibile ovvero per il periodo indicato dall'assemblea in sede di nomina.

La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, qualora nel corso dell'esercizio vengano a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli. Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla prossima assemblea.

Qualora, per qualsiasi causa vengano a mancare due membri del consiglio di amministrazione, ovvero uno dei due membri in carica in caso di consiglio composto da due soli membri, l'intero consiglio si intende decaduto dalla carica. Anche in tale caso resterà in carica il Consiglio di amministrazione fino alla nomina del nuovo consiglio, con la limitazione alla gestione ordinaria della società.

27) Il consiglio di amministrazione, quando non vi abbia provveduto l'assemblea, nominerà il proprio presidente ed eventualmente un vicepresidente che sostituisce il presidente nei casi di assenza od impedimento.

28) Il consiglio di amministrazione si raduna presso la sede sociale o altrove, in Italia o all'estero, tutte le volte che il Presidente lo ritenga opportuno, ovvero qualora ne sia fatta richiesta scritta da almeno due dei suoi componenti.

29) La convocazione è fatta dal presidente con lettera raccomandata, fax o email spedita ai componenti il consiglio, ai sindaci effettivi o al revisore, se nominati, cinque giorni prima di quello dell'adunanza, e nei casi di urgenza almeno due giorni prima.

Il consiglio è comunque validamente costituito anche nel caso in cui non siano rispettate le formalità suddette purché sia rappresentato l'intero consiglio di amministrazione, l'intero collegio sindacale o il revisore, ove nominati, e nessuno si opponga alla trattazione degli argomenti.

30) Le deliberazioni sono prese dalla totalità dei membri del Consiglio di amministrazione meno uno. Qualora il numero dei consiglieri fosse pari, e nel caso il consiglio non sia composto da due componenti, in caso di parità di voti prevarrà il voto del presidente.

31) Le riunioni del consiglio di amministrazione saranno validamente costituite anche quando tenute a mezzo video - conferenza o tele -conferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal presidente e da tutti gli altri intervenuti, che sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti discussi, che sia loro consentito lo scambio di documenti relativi a tali argomenti e che di tutto quanto sopra ne venga dato atto nel relativo verbale. Verificandosi tali presupposti la riunione del consiglio si considera tenuta nel luogo in cui si trova il presidente e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

32) L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione e l'amministrazione sia ordinaria che straordinaria della Società e potrà compiere tutti gli atti per il conseguimento dell'oggetto sociale esclusi soltanto quelli dalla legge o dal presente statuto tassativamente riservati alla competenza dell'Assemblea.

33) Il consiglio di amministrazione può delegare parte delle proprie attribuzioni ad uno o più comitati esecutivi composti da alcuni dei suoi membri, ovvero nominare uno o più amministratori delegati, fissandone i poteri, nei limiti previsti dall'art. 2381 del codice civile, e nel rispetto di quanto previsto dall'art. 2475, quinto comma del codice civile.

34) Quando la società è amministrata da due amministratori, l'assemblea all'atto della nomina determina se i poteri di amministrazione spettano agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, o in parte congiuntamente e in parte disgiuntamente. In mancanza di espressa previsione all'atto della nomina, a ciascuno di essi sono attribuiti disgiuntamente i poteri di ordinaria amministrazione.

35) All'Amministratore Unico, ai due amministratori, al Presidente del consiglio di amministrazione, spetta la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio, con facoltà di promuovere azioni ed istanze giudiziarie, di transigere, conciliare e compromettere. La rappresentanza spetta anche agli amministratori delegati nei limiti dei poteri delegati.

36) Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio. L'assemblea può attribuire agli stessi compensi e partecipazioni agli utili. La remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è in ogni caso stabilita dall'assemblea dei soci, sentito il parere del collegio sindacale, se nominato.

L'assemblea inoltre potrà deliberare una indennità per la cessazione della carica rapportata al compenso annuo per ogni anno di carica, da accantonare in un apposito fondo fine mandato di carica.

Collegio sindacale e controllo legale dei conti

37) Il Collegio Sindacale, ove nominato, è composto da tre Sindaci effettivi e due supplenti. Nei casi di legge il controllo contabile può essere affidato al Collegio Sindacale o al revisore. Al Collegio Sindacale e al revisore si applicano le disposizioni in tema di società per azioni. Al di fuori dei casi di legge, i soci possono affidare il controllo legale dei conti al Collegio Sindacale oppure al revisore. Anche in tal caso si applicano al Collegio Sindacale le disposizioni dettate in tema di società per azioni in quanto compatibili.

Bilancio ed utili

38) Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Al termine di ogni esercizio l'organo amministrativo procede alla formazione del bilancio ed alla convocazione dell'assemblea per l'approvazione del bilancio stesso, nei termini previsti dal precedente articolo 20.

39) Gli utili netti, dedotta la parte da destinare alla riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il limite di legge verranno attribuiti alle quote, salvo diversa deliberazione dell'assemblea.

I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili si prescrivono a favore della società.

Scioglimento e liquidazione

40) Addivenendosi, in qualsiasi tempo e per qualunque causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità e i criteri in base ai quali dovrà svolgersi la liquidazione e provvederà, ai sensi di legge, alla nomina, ed eventualmente alla sostituzione, dei liquidatori, determinandone poteri e compensi e indicando a chi spetti la rappresentanza della società.

Norme di rinvio

41) Per tutto quanto non previsto espressamente nel presente statuto, si fa riferimento alle vigenti norme di legge.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2011. LAC/2011/24614. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076222/258.

(110084189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Netto-Recycling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 52.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083276/9.

(110092810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 6.734.

Les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour OLD TOWN

Société Anonyme

22-24 Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011082846/16.

(110091882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Olympos Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 125.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082847/10.

(110092017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

P F C (products factory company), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 75.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P F C (products factory company)

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011082849/13.

(110091959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 225.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 29.193.

EXTRAIT

Suivant l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 20 mai 2011:

Les administrateurs suivants ont été réélus et en conséquence le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur William Anthony Jones, domicilié au 9, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Madame Laurence Magloire, domiciliée au 189, Route de Kayl, L-3514 Dudelange, Grand Duché de Luxembourg;
- Monsieur Andrew John Mack, domicilié au The Beeches, Square Drive, GB-GU273LW Haslemere, Surrey, Royaume-Uni;
- Monsieur Michael Kevin Griffin, domicilié au 19, Sydney Parade Avenue, IRL-DUBLIN 4 Dublin, Mandé.

DELOITTE S.A., ayant siège sociale au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été réélue comme réviseur d'entreprises de la Société.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises de la Société expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour Morgan Stanley Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011083458/24.

(110092321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Park Square Capital Credit Opportunities GP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.894.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011082850/10.

(110092134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Smart Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.967.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé et des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Jean-Michel WILLEMAERS, Président

(résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 LUXEMBOURG) Béatrice DURY-GOWAN

(résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 LUXEMBOURG) Jean-Pierre MALLIAR

(résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 LUXEMBOURG) Frank MOISSON

(résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 LUXEMBOURG)

Réviseur d'Entreprises agréé

DELOITTE S.A.

(ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011086385/23.

(110096342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Precis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.245.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011082857/10.

(110092406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Poivre Durable Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.626.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Poivre Durable S.e.c.s.

Représentée par Poivre Real Estate GP S.à r.l.

Elle-même représentée par Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011082854/15.

(110091778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Poivre Stabilité Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.844.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Poivre Stabilité S.e.c.s.

Représentée par Poivre Real Estate GP S.à r.l.

Elle-même représentée par Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011082855/15.

(110091776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Mia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 45.905.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société MIA REAL ESTATE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 14 juin 2011.

Omissis

Septième résolution:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

Marco Sterzi, résidant au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. Francesca Docchio, résidante au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. Aldo Cappelli, résidant au 16, Piazza della Riscossa, CH-6009 Cassarate, Suisse.

Commissaire aux comptes:

Julien Nicaud, résidant au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2011083457/24.

(110092417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Tishman Speyer French Venture III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.592.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082911/13.

(110092335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.599.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082912/13.

(110092331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Tishman Speyer French Venture V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.596.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082913/13.

(110092323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.598.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082914/13.

(110092327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Cimabue Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.952.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 mai 2011 à 11.00 heures au siège social

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2011:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CIMABUE SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011083699/26.

(110094188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Capellen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.449.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011083041/14.

(110092976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Triton International Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 78.668.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082928/13.

(110092443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.
